

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication :	2019-09-25	
Titre abrégé :	Imposition d'une taxe sur les boissons sucrées	
Description :	Imposition d'une nouvelle taxe de 10 % sur les boissons sucrées, avant les autres taxes de vente.	
Ligne(s) d'exploitation :	Taxes d'accise	
Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Dépenses des ménages en boissons sucrées	Enquête sur les dépenses des ménages, Statistique Canada
	Croissance démographique	Statistique Canada
	Indice des prix à la consommation (IPC)	Statistique Canada, DPB
Estimation et méthode de projection :	<p>Les dépenses totales en boissons sucrées ont été calculées à partir des dépenses annuelles moyennes des ménages en boissons sucrées par province. Elles ont été projetées en fonction de la croissance démographique, de l'IPC pour les boissons non alcoolisées et de la tendance historique de la consommation de boissons sucrées par province. L'IPC pour les boissons non alcoolisées a été projeté à l'aide des prévisions du DPB pour l'IPC total. Les dépenses totales ont aussi été rajustées de manière à tenir compte de la modification du comportement à la suite de l'imposition de la taxe. Suivant les publications, on a présumé qu'une augmentation de 10 % du prix réduira la consommation d'environ 10 %. On a aussi présumé que 100 % de l'augmentation sera refilée aux consommateurs.</p> <p>Les recettes fiscales correspondent à 10 % des dépenses totales projetées avant taxe et à la modification subséquente des recettes provenant de la TPS.</p>	
Évaluation de l'incertitude :	<p>L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. L'assiette fiscale historique est déterminée à l'aide de données provenant de sondages, qui comportent un certain degré d'incertitude. Les recettes fiscales sont directement proportionnelles à la consommation future de boissons sucrées, qui est difficile à prévoir avec précision. La modification du comportement a été modélisée à l'aide des publications disponibles. Bien que les recherches montrent qu'on peut s'attendre à une diminution de la consommation, il subsiste une incertitude quant à l'ampleur de la réaction à ce type de taxe.</p>	

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-164	-391	-391	-393	-396	-399	-403	-408	-413	-419

Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coûts par ligne d'exploitation	Recettes provenant de la taxe d'accise	Taxes d'accise	-166	-396	-396	-398	-401	-405	-409	-414	-419	-425
	Recettes provenant de la TPS	TPS	2	5	5	5	5	6	6	6	6	6
Coût total			-164	-391	-391	-393	-396	-399	-403	-408	-413	-419

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.